

Plaidoyer pour les négociations sur l'après 2012 Recommandations du Réseau des ONG «Climat et Développement»

Dans le cadre des négociations internationales en cours sur les changements climatiques en vue d'un accord international sur l'après 2012, le Réseau des ONG francophones sur le Climat, qui compte des membres à travers l'Europe, l'Afrique et l'Amérique, s'est réuni du 6 au 8 mai 2008 (Bamako) en partenariat avec le RAC-F et l'IUCN. Dans la suite des préconisations faites à Bali (CoP 13, décembre 2007), l'objectif était de discuter des solutions pratiques, de formuler des recommandations et de contribuer activement à la prise des décisions sur les quatre axes de négociation : l'adaptation, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (dont déforestation et dégradation évitées), le transfert de technologies et les financements.

Pour chacun de ces axes, les recommandations sont reprises ici :

ADAPTATION

- **Mobiliser l'opinion publique, impliquer les mouvements sociaux et les populations qui sont concernées par les impacts du changement climatique**
- **Respecter les clauses déjà existantes sur l'adaptation**
- **Les PANA**
 - augmenter le niveau de financement, et accélérer le financement et la mise en œuvre des projets PANA.
 - Les communautés locales doivent être davantage consultées pour l'élaboration et la mise en œuvre du PANA, afin de mieux répondre aux besoins des populations.
 - Les populations les plus vulnérables doivent pouvoir s'approprier les PANA pour ensuite les mettre en œuvre.
 - Echanger à partir des exemples de PANA bien conçus pour faciliter leur mise en œuvre dans les pays qui ont des difficultés

Adaptation et développement :

- Intégrer des critères adaptation et climat dans les projets de développement existants financés par les organismes internationaux, la coopération, etc.
- Faire des simulations afin d'évaluer l'impact du climat et adapter le projet prévu en fonction de ces impacts.
- Intégrer les considérations d'adaptation aux politiques sectorielles des PED et dans les études d'impact environnementales ainsi que dans la législation.

- Intégrer l'aspect changement climatique dans les Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté (DRSP), élaborés pour la Banque Mondiale comme conditions dans le cadre de l'annulation de la dette des pays les plus pauvres

ATTENUATION

1. objectif pour 2020 (par rapport à 1990) pour les pays industrialisés

- Se rallier aux recommandations des scientifiques (dernier rapport du GIEC 2007 à savoir -25/-40% pour 2020 par rapport à 1990).
- Intégrer le Principe de précaution : demander le niveau de réduction maximal : 40% pour 2020 par rapport à 1990 pour les pays de l'Annexe I

2. Nécessité de différencier à l'intérieur des PED

- Nécessité de différencier les engagements suivant des critères : responsabilité, capacité et potentiel à réduire les émissions (équité)

3. Réformer le MDP

- Le MDP ne doit pas être supprimé mais amélioré.
- Renforcement de capacités des pays est prioritaire
- Développer le MDP sectoriel/programmatique ou MDP régional
- Simplifier la procédure (objectif : diminuer les coûts engendrés par la longue procédure de validation des projets)
- Meilleure information sur les procédures nécessaires
Lever certains blocages sur l'investissement
- Appui technique et financier au montage de projets
- Renforcer la présence des PMA dans le comité exécutif du MDP

4. Développer d'autres instruments pour la réduction dans les PED

- Trouver de nouvelles sources de financements avec un financement spécial PED pour développement propre (financements additionnels pour renforcer la sécurité énergétique et le développement des énergies renouvelables)
- Intégrer les enjeux climat dans l'aide publique au développement
- Transfert de technologies primordial !

DEFORESTATION (REDD)

Quatre questions ont été soulevées et partant de là, des recommandations ont été proposées :

1. Définition des forêts :

- Harmoniser la définition de la forêt pour prendre en compte les spécificités des différents écosystèmes et la dégradation dans le mécanisme REDD
- Intégrer des critères qualitatifs

2. Gouvernance:

- REDD doit préserver une gestion communautaire des forêts. Avantages CO2 et développement local.
- Actualiser et veiller à l'application de la loi, avec renforcement de capacité des agents, et implication des ONG dans la gouvernance.

3. Biocarburants et politique énergétique

- Analyse d'impact social et environnemental pour tout développement d'agrocarburants
- Assurer la sécurité alimentaire : rechercher un équilibre entre production des biocarburants, la sécurité alimentaire et la fourniture d'énergie
- Ne pas développer les agrocarburants au détriment de la forêt

4. Mécanisme financier :

- Préférence pour un mécanisme de type « fonds »
- Besoin de mettre en place des politiques nationales pour répondre aux causes de la déforestation (énergie, agriculture)

TRANSFERT DE TECHNOLOGIES (TT)

1. Evaluation des besoins

- Améliorer l'évaluation des besoins et former pour cette évaluation Formations et informations sur les technologies disponibles et les mécanismes de TT.
- Identifier clairement les secteurs prioritaires

2. Financements

- Besoin de soutien international sur les capacités et le TT
- Identifier quelles technologies sont dans les domaines publics, et le coût des DPI (Droits de Propriété Intellectuelle) pour les autres

3. Institutions

- Renforcer et améliorer le rôle du GETT (Groupe d'Experts sur le Transfert de Technologies)
 - Indicateurs de performance du TT
 - Doit pouvoir faire de véritables recommandations et donner des directives.
- Renforcer la recherche dans les PED et les TT entre PED.
- Développer un cadre pour accueillir les technologies
 - Autour des DPI
 - Autour de la capacité à accueillir et maintenir les technologies

4. Transfert de technologies pour l'adaptation

- Besoin de développer des cadres pour prendre en compte aussi les technologies d'adaptation

FINANCEMENT

Se focalisant sur le financement de l'adaptation et adoptant une approche novatrice, pragmatique et ambitieuse, les ONG préconisent de :

- Renforcer la cohérence des fonds : **améliorer les fonds existants dans le cadre de la Convention et du Protocole** plutôt que disperser notre énergie et notre attention dans des annonces de fonds : Faire du Fonds d'Adaptation l'instrument majeur pour catalyser les financements et gérer les ressources financières mobilisées au nom de l'adaptation aux changements climatiques dans les PED
- **Renforcer les Fonds qui s'adressent aux communautés locales**, dont le « Small Grant Programme » du FEM. Une hausse des financements pour ce type de mécanismes et la simplification de l'accès sont nécessaires ;
- **Renforcer le Financement des activités PANA** via notamment, la coopération bilatérale en attendant que le Fonds pour l'Adaptation soit pleinement opérationnel.
- **Elargir** nécessairement les sources de financement du Fonds d'Adaptation notamment par une extension du prélèvement de 2% aux deux autres mécanismes flexibles du Protocole de Kyoto.
- Envisager la mise en place de **taxes au niveau international notamment sur le transport aérien et maritime pour financer l'adaptation.**
- Augmenter le taux de l'APD en y ajoutant le coût incrémental liée à l'adaptation.

Pour joindre le réseau ONG «Climat et Développement» :

ENDA -TM / Programme « Energie, Environnement, Développement »

54, rue Carnot - B.P.3370 - Dakar - Sénégal - Tel. : (221) 33 822 59 83 / 822 24 96 - Fax : 33 821 75 95 / 823 51 57

e-mail : enda.energy@orange.sn / URL: <http://energie.enda.sn>

voir les news sur www.endaenergy.org